



Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)
Facilitation allemande (2020 – 2021)

Feuille de route

L'objectif principal de la Facilitation pour 2020 et 2021 est de contribuer à la préservation et à l'utilisation durable des paysages forestiers incroyablement riches d'Afrique centrale. La sauvegarde de leur intégrité menacée est cruciale pour le développement durable des États et des populations du bassin, ainsi que pour la lutte contre les défis mondiaux tels que le déclin de la biodiversité ou le changement climatique. Ce faisant, la Facilitation vise à ajouter de la valeur et à s'appuyer sur le travail important des membres du Partenariat et des Facilitations précédentes.

Lors d'une cérémonie officielle à Douala en décembre 2019, la Facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est passée du Royaume de Belgique, représenté par le Ministre d'État François-Xavier De Donnea, à la République Fédérale d'Allemagne, représentée par le nouveau Facilitateur du PFBC, le Dr Christian Ruck. Marqué par un lancement à Berlin le 14 février 2020 sous les auspices du Dr Gerd Müller, Ministre fédéral d'Allemagne de la coopération économique et du développement, en présence de divers représentants des pays membres de la COMIFAC, le travail de la Facilitation allemande a sans aucun doute commencé.

La feuille de route indique d'entrée de jeu plusieurs questions clés sur lesquelles la Facilitation allemande entend mettre l'accent. Un objectif global de l'effort de facilitation en 2020 et 2021 sera de promouvoir et de renforcer une coopération intensive pour un leadership transparent et concerté entre les différentes parties prenantes. Pour faire face aux menaces toujours plus pressantes qui pèsent sur les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, leur biodiversité et leurs populations, il faudra un partenariat fort et équitable et une cohérence avec le travail des Facilitations précédentes. C'est pourquoi la Facilitation entend réunir les partenaires du PFBC dans le Bassin du Congo et au-delà. Elle propose au Partenariat de se concentrer plus particulièrement sur un certain nombre de sujets liés à la gouvernance et souhaite déclencher de larges discussions sur différentes questions thématiques. Ces sujets clés sont étroitement liés aux domaines stratégiques du plan de convergence de la COMIFAC, aux priorités à moyen terme du PFBC, aux conventions de Rio et aux objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

I. Consolidation des réalisations à ce jour :

Dans un premier temps, le Partenariat reste attaché à la consolidation des résultats obtenus dans le cadre de la précédente Facilitation belge, en ce qui concerne les efforts de lutte contre le braconnage transfrontalier, les préoccupations en matière de sécurité et la gestion des questions de transhumance dans la région. La Facilitation encourage le Partenariat à donner suite aux engagements énoncés dans la Déclaration de N'Djamena et à encourager des mesures pratiques sur le terrain.

II. La gouvernance au sein du Partenariat :

Nous restons convaincus que le Partenariat est d'une importance décisive pour la sauvegarde des forêts

d'Afrique centrale, des divers services écosystémiques qu'elles fournissent et des riches possibilités dont elles recèlent pour le développement durable de la région. Ainsi, la Facilitation vise à renforcer la gouvernance du PFBC, à élargir son réseau de membres et à renforcer les interactions et la coopération au sein du Partenariat afin de sauvegarder sa pertinence et accroître son impact. Outre la tenue régulière des réunions des collèges, entre les collèges, les réunions du Conseil Directeur et l'organisation de la réunion annuelle des parties du PFBC, un objectif clé sera d'utiliser davantage la vaste expertise rassemblée dans les collèges et d'exploiter de manière proactive cette ressource de connaissances en attribuant aux collèges un rôle plus important dans le travail thématique du Partenariat.

III. **Biodiversité, vie sauvage et gestion des zones protégées :**

En outre, la nouvelle facilitation invite le Partenariat à souligner la pertinence des forêts du Bassin du Congo dans les efforts mondiaux de conservation de la biodiversité et s'efforcera d'identifier les possibilités de financement à long terme des efforts de conservation. Elle entend promouvoir une coordination et des synergies accrues entre les politiques et les divers instruments de conservation existants. Elle vise à inciter les membres du PFBC à trouver de pistes de solution pour la gestion des zones protégées transfrontalières et à réduire les lacunes dans le lien triptyque nexus conservation, développement et sécurité. Il s'agit en priorité de faciliter l'émergence d'une perspective commune du Bassin du Congo, qui sera présentée à la Conférence des Parties CDB de cette année à Kunming.

Afin de protéger la riche biodiversité des forêts, la Facilitation veut également souligner la nécessité d'une meilleure gestion des zones protégées selon des principes directeurs pour les droits de l'homme et la participation des groupes locaux et autochtones. La conservation des paysages et des espèces sauvages vulnérables ne peut réussir que si les populations locales participent de manière substantielle aux approches de gestion telles que les parcs ou les réserves naturelles. Les communautés locales et autochtones doivent bénéficier des avantages tangibles - économiques et autres - que les aires protégées peuvent leur procurer si elles doivent soutenir les efforts de conservation.

IV. **Forêts et climat :**

En attirant l'attention sur le rôle exceptionnel des forêts du Bassin du Congo en tant que stock de carbone dans les efforts mondiaux pour freiner le changement climatique, le partenariat doit rester également engagé à donner plus de visibilité à la région dans les négociations internationales actuelles et futures sur le climat, qui sont à un stade décisif pour les futures politiques environnementales. La Facilitation entend agir comme intermédiaire neutre au sein du Partenariat et œuvrer en faveur d'une position commune des pays du Bassin du Congo lors des CdP 26 et 27 de la CCNUCC. Elle vise également à activer le réseau du Partenariat afin d'identifier les moyens de permettre le REDD+ en Afrique centrale, de discuter de mécanismes supplémentaires pour valoriser les services écosystémiques vitaux des forêts et de prendre en compte de manière appropriée les forêts d'Afrique centrale et les services écosystémiques qu'elles fournissent, dans les flux financiers, de la politique climatique internationale.

Une autre ambition sera d'encourager la restauration des paysages dégradés, ainsi que la conservation des tourbières dans le Bassin du Congo. En revitalisant les paysages dégradés, la pression sur les forêts vierges vulnérables pourrait être réduite.

V. **Utilisation durable des terres :**

Consciente de la pertinence des forêts du Bassin du Congo et de leurs ressources pour les moyens de subsistance locaux et les économies régionales, la Facilitation vise à stimuler un débat sur les moyens d'utiliser les forêts, les ressources naturelles et les terres en Afrique centrale de manière durable. Les deux prochaines années seront consacrées à l'organisation de discussions sur la manière d'évoluer vers une planification intégrée de l'utilisation des terres dans la région et au développement d'idées sur la

manière de renforcer les approches telles que, entre autres, la certification, l'écotourisme, la valorisation des produits forestiers ou les chaînes d'approvisionnement sans déforestation. L'objectif à long terme est d'aller vers une harmonisation réglementaire et des normes minimales dans la région pour l'optimisation durable de toutes les ressources et de l'utilisation des terres afin de soutenir la conservation, la biodiversité et la gestion durable et - surtout - le développement économique des populations d'Afrique centrale.

VI. Dialogue avec la Chine :

Toujours en référence aux réalisations précédentes, la Facilitation vise à approfondir le dialogue du PFBC et de ses membres avec les partenaires de Chine. L'accent sera mis sur la mise en relation des acteurs du secteur privé avec le niveau politique afin de rendre la coopération et les investissements bénéfiques et durables à long terme.

La Facilitation veut affirmer au Partenariat que les deux prochaines années 2020 - 2021 représentent une fenêtre d'opportunité cruciale pour la protection des forêts tropicales du Bassin du Congo et pour leur permettre de continuer à fournir des services écosystémiques qui sont vitaux aux niveaux locaux, régional et mondial. Avec la COP 15 de la CDB comme conférence majeure sur la biodiversité, les COP 26 et 27 de la CCNUCC comme chevilles ouvrières de la politique climatique mondiale et le sommet UE-Chine comme moment clé pour faire le point sur l'engagement croissant de la Chine dans le Bassin du Congo, il est essentiel que le Partenariat parle d'une seule voix. La Facilitation est fermement convaincue qu'une position coordonnée et harmonisée sera bénéfique au partenariat, ainsi qu'au Bassin du Congo et à ses forêts, en ce sens qu'elle aura une incidence sur ces négociations cruciales. À cette fin, la Facilitation vise à profiter de l'occasion pour créer des synergies avec la présidence simultanée actuelle de l'Allemagne de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI).

En alignement étroit avec le plan de convergence de la COMIFAC, La Facilitation allemande propose la feuille de route décrite ci-dessus à ses partenaires d'Afrique centrale et au-delà. Elle invite les membres du Partenariat à se réunir et à avancer dans la protection et la gestion durable des forêts tropicales du Bassin du Congo, ainsi que dans le développement durable de sa Population. Elle reste ouverte aux suggestions et aux idées de ses partenaires et accueille favorablement les nouvelles initiatives et idées de toutes parts.